

Conditions générales de vente SARL TUKTUK 17

Préambule

La SARL TUKTUK 17, , immatriculée au registre de la chambre des métiers de la Charente Maritime 81920059300013 dont le siège social est sis 15 rue des Côtes, 17670 La Couarde sur Mer, propose à la clientèle des entreprises et des particuliers la vente d' une prestation de "location de TukTuk électrique avec chauffeur " .

Objet :

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

D' une part, La SARL TUKTUK 17

Ci-après dénommée " **le vendeur** "

Et d' autre part,

Toute personne physique ou morale souhaitant recourir aux services de la SARL TUKTUK 17

Ci-après dénommée " **le client** "

Ensemble dénommées " **les Parties** "

Le vendeur se réserve le droit de modifier ou d'adapter à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente, notamment, pour les mettre en conformité avec les dispositions légales réglementaires. Le Client est donc invité à les consulter de manière régulière et avant toute réservation de prestation.

Toutefois, les conditions générales applicables à chaque prestation seront celles en vigueur au jour de la validation définitive de la prestation par le Client.

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations respectifs des Parties contractantes à l' occasion de la vente des prestations de services effectuées par la SARL TUKTUK 17.

En signant le devis, ou en passant commande par téléphone, **le Client** reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées. Seules les dérogations faisant l' objet d' un accord écrit du **Vendeur** peuvent modifier l' application des présentes conditions générales.

Article 1 : Prestations

Le Vendeur exerce l' activité d' exploitant de triporteurs appelés « TukTuk » loués exclusivement avec chauffeur. Dans le cadre de cette activité, la quête de clients sur la voie publique ou autrement appelée " maraude " est interdite et les prestations de transport dans le cadre de cette activité s' effectuent uniquement sur réservation.

La prestation de location de TukTuk avec chauffeur fournie par **le Vendeur** consiste à la mise à disposition d' un TukTuk indissociablement assortie des services d' un chauffeur.

Sont ainsi inclus dans le tarif de la prestation :

- L'assurance responsabilité civile professionnelle illimitée pour les personnes transportées
- L'électricité
- Le salaire du chauffeur qualifié comme exigé par la réglementation
- L'entretien du véhicule, sauf disposition particulière des présentes
- Les kilomètres et le temps selon devis départ et arrivée
- L'utilisation de l'enceinte Bluetooth

Ne sont pas inclus dans le tarif de la prestation :

- Les droits d'entrée dans les sites et lieux publics ou autres (ex : monuments, musées, expositions, spectacles...)
- Les boissons
- Les détours demandés par **le client** non prévu au circuit.

Les départs des balades sont effectués des communes de La Couardes sur Mer, Le Bois Plage et Saint Martin de Ré.

Les trajets sont effectués dans le triangle : La Couardes sur Mer, Le Bois Plage et Saint Martin de Ré.

Toutes les autres demandes seront facturées en unité « temps » de notre prestation location privée du TukTuk avec Chauffeur après acceptation du devis.

Toutes prestations supplémentaires demandées par **le Client** (kilomètres en sus, heures supplémentaires...etc.) non prévues dans le devis initial feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 2 : Calcul de l'itinéraire

Les balades SUD et NORD 1h et 2h ainsi que la route des saveurs 3h ont un itinéraire défini au préalable intégrant le kilométrage et les temps de pause.

Article 3 : Changements d'itinéraires

Les changements d'itinéraires et détours résultant d'évènements indépendants de la volonté **du Client** (comme notamment des travaux, des intempéries, des déviations, embouteillages ou accidents) ne seront pas facturés au **Client**. Ces évènements ne peuvent pas constituer un motif de contestation ou de réclamation.

Les changements d'itinéraires et détours effectués à la demande **du Client** ne sont pas autorisés. Toutefois, le chauffeur, en accord avec la direction du **Vendeur**, peut accepter une telle demande si elle n'a pas d'influence sur la bonne marche de l'entreprise, tel qu'un retard de prise en charge d'un client suivant. Tout changement d'itinéraire ou détour demandé par **le Client** fera l'objet d'une facturation supplémentaire dont le montant sera fixé en fonction de la distance.

Article 4 : Réservation de la prestation

La réservation d'une prestation se fait par téléphone (06.65.22.99.80), e-mail (retuktuk@gmail.com), ou via notre site (www.retuktuk.com), ou encore par courrier.

La demande de réservation par téléphone, doit avoir lieu au minimum 2 heures avant l'heure du début de la prestation de transport (ce délai pouvant être réduit à la discrétion **du vendeur** en fonction de la disponibilité des véhicules). Dès validation de la réservation par téléphone entre **le vendeur** et **le client**, un SMS est envoyé au **client** avec un récapitulatif de la prestation choisie, le lieu de rendez-vous ainsi que l'heure. Ce SMS vaut acceptation par **le client** des conditions générales de vente de la SARL TukTuk 17 par le client.

La demande de réservation avec devis, deviendra contractuelle et sera considérée comme ferme et définitive entre **les Parties** après retour du devis accepté par **le Client** avec la mention " bon pour accord ".

Article 5 : Paiement de la prestation pour les particuliers

Les prix indiqués par **le Vendeur** sont libellés en euro. TVA ou tout autre droit ou taxes comprises.

Toute prestation de transport est payable comptant auprès du chauffeur avant le départ pour la balade ou le trajet. Les moyens de paiement acceptés sont les suivant : espèces ou chèque.

Dans le cas où un acompte a été perçu par **le Vendeur** lors de la réservation de la prestation, celui-ci ne sera pas restituable et sera conservé à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute prestation entamée est due dans sa totalité. Un acompte égal à 30% du montant total de la prestation envisagée pourra être exigé pour les prestations d'un montant supérieur à 100 €. Cet acompte devra être payé au plus tard lors de l'envoi par **le Client** du devis accepté avec la mention " bon pour accord".

Le règlement du solde s'effectuera auprès du chauffeur avant le départ pour la balade ou le trajet selon les mêmes moyens de paiement qu'indiqués ci-dessus.

Pour toute location privative du TukTuk avec Chauffeur (mariage, EVJF-EVG, fêtes privée...), un devis sera envoyé **au client** et devra être retourné avec « bon pour accord » et signature **du client** accompagné d'un acompte de 30%. Le solde sera versé par **le client** au plus tard la veille de la prestation.

En cas de retard de paiement des intérêts de retard égaux à 1,5 fois le taux d'intérêt l'égal seront appliqués de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Article 5.2 : Paiement de la prestation pour les professionnels

Prestation à l'unité : Un devis sera envoyé **au client** et devra être retourné avec « bon pour accord » et signature **du client** accompagné d'un acompte de 30%. Le solde sera à régler par **le client** à réception de la facture.

Par exception, pour les clients professionnels réguliers, la facturation pourra être établie de manière mensuelle à partir des doubles des bons d'intervention établis à l'occasion de chaque

prestation, contre signés par le bénéficiaire de l'intervention, et devra être honoré dans un délai maximum de 30 jours suivant la date d'émission de la facture.

Tout retard ou défaut de paiement peuvent entraîner de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de la somme restante due
- Le calcul et le paiement de pénalité de retard calculées sous la forme d'intérêts au taux minimum équivalent à 3 fois le taux d'intérêt l'égal (en vigueur à la date de la facturation de la somme due). Au-delà du délai de paiement prévu par le contrat ou, par défaut stipulé par les présentes CGV, **le Client** est automatiquement mise en demeure, sans rappel préalable.
- La suspension de l'exécution des prestations en cours et futures conclues avec **le Client**.

Article 6 : Annulation de la prestation

L'annulation de la prestation devra être adressée par écrit soit par e-mail, ou courrier au **Vendeur**.

En cas d'annulation d'une prestation de la part du **Client**, des frais d'annulation seront exigés selon les modalités suivantes :

- En cas d'annulation 48 heures avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit : 10% du montant TTC de la prestation.
- En cas d'annulation 24 heures avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit : 20% du montant TTC de la prestation.
- En cas d'annulation le jour de la prestation pour quelque motif que ce soit : 30 % du montant TTC de la prestation.

Article 7 : Code de la route, règlement à bord du véhicule

La responsabilité des chauffeurs étant engagée pendant la période des prestations, ils ont pour consigne de respecter et de faire respecter la réglementation routière et les lois en vigueur.

En aucun cas, **le Client** ne pourra exiger que le chauffeur dépasse la limitation de vitesse autorisée ou commette des infractions au code de la route.

De même, les chauffeurs s'interdisent de prêter leur concours à toute entreprise ou action contraire à la morale ou aux bonnes mœurs.

Le Client s'engage à garder une attitude correcte, à ne pas fumer, à ne pas consommer de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées à l'intérieur du véhicule.

Le port de la ceinture à l'avant comme à l'arrière est obligatoire. Le non-respect de cette règle exonère **le Vendeur** de toute responsabilité en cas d'accident.

Le Vendeur se réserve le droit de cesser l'exécution de la prestation ou de refuser l'accès au véhicule à la personne au comportement agressif, irrespectueux, vulgaire ou insultant à l'égard de la clientèle, des passants, des usagers de la route ou du chauffeur.

Cet arrêt ou ce refus de la prestation entraînera la facturation de la totalité de celle-ci et n'ouvrira à aucune indemnité.

Egalement, la réservation d'un véhicule ne garantit pas l'accès au véhicule, le chauffeur étant autorisé par la Direction, pour des raisons de sécurité ou médicales, de refuser l'accès aux personnes présentant un état d'alcoolémie qu'il estime avancé ou nécessitant des soins spécifiques.

Les dégâts causés au véhicule ainsi qu'à son équipement seront à la charge **du Client**.

Toutes dégradations sur le véhicule, les accessoires ou dégâts par l'ouverture intempestive des bâches par **le Client** lui seront facturés. C'est pourquoi **le Vendeur** demande au **Client** de laisser le chauffeur ouvrir et fermer les bâches du véhicule.

L'apport et la consommation de nourriture et de boissons, autres que celles mises à la disposition **du Client** par **le Vendeur**, ne sont pas acceptés dans le véhicule sauf accord préalable du chauffeur.

L'acceptation de tout animal dans le véhicule reste à l'entière appréciation du chauffeur et devra être tenu en laisse. Toutes dégradations faites par l'animal seront facturées **au client**.

Les pourboires ne sont ni inclus ni obligatoires. Ils sont laissés à l'appréciation **du Client**.

Lorsque la location porte sur une longue période, le chauffeur doit se reposer en cours de trajet, afin d'assurer la sécurité **du Client** et du véhicule et de se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Bagages, effets personnels

Les TukTuk ne possèdent pas de coffre. Les bagages ou sac ou effets personnels seront placés dans le véhicule avec les passagers. Par conséquent, pour le confort des passagers, ceux-ci ne doivent pas être trop encombrant et de taille raisonnable ne remettant pas en cause la sécurité des passagers et du chauffeur.

Les bagages ne doivent présenter aucun risque de détérioration du véhicule. Toute détérioration du véhicule sera facturée **au Client**.

Les bagages demeurent sous la responsabilité **du Client**. Les objets fragiles éventuellement présents dans les bagages demeurent sous la seule responsabilité **du Client**.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou d'oubli de bagages ou de tout autre objet dans le véhicule.

Article 9 : Réclamation

Toutes réclamations éventuelles devront être formulées par écrit dans les 8 (huit) jours suivant l'exécution de la prestation par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé au siège social **du Vendeur**.

Passé ce délai, aucune contestation ne sera prise en compte.

Article 10 : Cas de force majeure

La responsabilité de la SARL TUKTUK 17 ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution de la prestation ou le retard dans l'exécution de celle-ci découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 11 : Intégralité des conditions générales

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente serait déclarée illégale ou inopposable, par un changement de législation, ou par une décision de justice devenue définitive, la nullité ou l'inopposabilité serait strictement limitée à ladite clause, et n'affecterait en aucun cas la validité des autres stipulations.

Article 12 : Non renonciation

La non application par **le Vendeur** de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales n'emporte pas renonciation de sa part à s'en prévaloir à tout moment et ne porte pas atteinte à la validité de tout ou partie de ces conditions.

Article 13 : Droit applicable en cas de litiges

Les présentes conditions générales de ventes, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler sont soumises au droit français.

Dans l'hypothèse où un litige surviendrait entre **le Client** et **le Vendeur**, **les Parties** s'engagent à rechercher une solution amiable, prenant en compte les intérêts de chacune d'elles avant d'engager toute action judiciaire.

A défaut, seuls les tribunaux français seront compétents.